



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-11-2025 /

Dossier complet le : 23-01-2026 /

N° d'enregistrement : 009646/KK P

1 Intitulé du projet

Realisation de 1 a 7 sondages de reconnaissance hydrogeologique a Roquefort-des-Corbieres (Aude).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GFA DU VIALA

Raison sociale

GFA DU VIALA

N° SIRET

47985580100011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ARGENCE-LEVY

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Realisation de 1 a 7 sondages de reconnaissance du sous-sol (nommes de A a G sur les cartes en annexe), de 150 a 250 m de profondeur, sur la commune de Roquefort-des-Corbières pour la GFA du Viala. Ces sondages ont été implantés à partir d'une étude géologique et stéréographique de détail. L'objectif est de bénéficier d'un accès à l'eau souterraine pour irriguer 5 ha de sorgho servant à alimenter un troupeau de 10 bovins. Dans le cas où une reconnaissance est positive, l'ouvrage sera équipé d'un tube PVC ou acier. Ce tube dépassera de 50 cm le terrain naturel et une dalle béton à pente centrifuge de 3 m² sera coulée autour afin d'écarter le ruissellement de surface. La tête de forage sera fermée à l'aide d'une bride et contre bride. Dans le cas où le sondage est négatif, rebouchage selon la norme AFNOR NF X10-999. Le point d'implantation est situé en zone naturelle d'après le PLU, aucune contre indication à la création de forages.

4.2 Objectifs du projet

La GFA du Viala souhaite avoir un accès à l'eau souterraine afin d'irriguer 5 ha de sorgho (300 à 400 mm d'eau par cycle de culture) servant à alimenter un troupeau de 10 bovins. Dans le cas où le potentiel de l'aquifère est favorable, des essais par pompage pourraient être effectués afin de connaître les caractéristiques de la nappe et les effets d'une exploitation de l'eau souterraine. Le maître d'ouvrage souhaite avoir un accès à l'eau potable pérenne pour l'irrigation de ces cultures. Le prélèvement d'eau souterraine, qui aura lieu de mi-juin à mi-août, sera de 3000 à 4000 m³/ha/an répartis sur 3 mois, soit des besoins de 11 à 15 m³/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1 à 7 ouvrages de reconnaissance sont prévus. Si l'objectif du maître d'ouvrage est atteint dès le premier sondage, les suivants ne seront pas réalisés ; dans le cas contraire les travaux se poursuivront jusqu'à obtenir le débit souhaité ou après le 7ème sondage. Mise en place de la foreuse, stockage de camions, tubages en acier et outils de foreuse. Durée des travaux estimée à deux semaines par sondage. Foration : Jusqu'à 250 m de profondeur ; foration ODEX sur les 10 premiers mètres (afin de poser le pretubage et soutenir les formations instables éventuelles en surface) au diamètre 300 mm, puis foration rotary ou marteau fond de trou (en fonction des variations lithologiques des terrains traversés, la première technique est plus adaptée au terrain meubles/plastiques, la seconde est plus efficace sur les terrains rocheux) au diamètre 165 mm. Tubage : Les terrains de surface seront soutenus par un tube technique acier (273 mm) ou supérieur, de longueur de 10 m ; la tête dépassera du sol d'au moins 50 cm. Il sera réalisé une cimentation de l'espace annulaire entre terrain et tube de tête (envisagée sur 5 m). Equipement tubage plein PVC ou acier Ø 4" ou 6" avec tubage crepine au droit des arrivées d'eau observées. Espace annulaire comblé par un massif de graviers de silice jusque quelques mètres au dessus des plus hautes crepines puis cimentation jusqu'à la surface de l'espace à l'aide d'un laitier de ciment de densité 1,7 ou 1,8 (permet l'isolation complète des venues d'eau superficielles). Développement (nettoyage) sous air lift (environ 6h). En cas de sondage positif, les résultats de la foration et des pompages d'essai permettront de définir les caractéristiques de l'équipement pour l'exploitation. En cas d'échec, rebouchage dans les règles de l'art, selon les

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Si le/les sondages sont négatifs, aucune exploitation. Si un sondage est positif, pompage de mi-juin à mi-août. L'objectif du maître d'ouvrage est de disposer d'un point d'eau pérenne destiné à l'irrigation de ces cultures de sorgho par aspersion. Les besoins de la GFA du Viala seront de 3000 à 4000 m³/ha/an répartis sur 3 mois, soit 15.000 à 20.000 m³/an et 11 à 15 m³/h. Un compteur sera installé en sortie de forage pour quantifier les prélèvements ; pour remarquer toute fuite du réseau et pour que le maître d'ouvrage fasse les réparations dans le plus bref délai, un deuxième compteur sera installé juste avant le réseau d'irrigation. Il est préconisé de mettre en place un tube guide sonde dans le forage afin de suivre le niveau d'eau et le comportement de la nappe. Le/les sondages équipés en forage d'exploitation seront protégés à l'intérieur d'une buse béton avec un capot fermant à clef pour éviter toute intrusion. En exploitation, les seuls travaux sur le forage seront le remplacement de la pompe immergée en cas de dysfonctionnement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation, néanmoins soumis aux déclarations suivantes : -rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la Loi sur l'Eau du Code de l'Environnement. -code minier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur Diametre interieur foration Surface occupee lors des travaux (par sondage) Surface occupee en periode d'exploitation (par sondage) Volumes preleves	(150 a 250, m) (300 - 165, mm) (100, m²) (5, m²) (15.000 a 20.000, m3/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° "

Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Roquefort-des-Corbieres, zone Ne (a proteger et autorisant les implantations d'eoliennes) ; aucune contre-indication a la creation de forages.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Corbieres Occidentales n°910030622 Plateau orientale de Villeseque-des-Corbieres n°910015999
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel de la Narbonnaise

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Hors des zones humides ou des milieux potentiellement humides (source SIG reseau zones humides)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de Roquefort-des-Corbieres
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 le plus proche est situe a 2,7 km au Sud : Basses-Corbieres FR9110111
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prelevements dans les calcaires cretaces/jurassiques (max 20.000 m3/an pour irriguer ses cultures (si sondage positif). A ce stade il s'agit de simples reconnaissances, seuls quelques metres cubes seront extrait du sous-sol (pompages d'essais et travaux) Masse d'eau : FRDG 156 Calcaires et marnes jurassiques et triasiques de la nappe charrie des Corbieres. Entite hydrogeologique : 681AO00
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	A ce stade il s'agit de reconnaissances hydrogeologiques, des pompages d'essais seront realises pour quantifier le debit maximal a ne pas dépasser pour ne pas influencer sur les ouvrages environnants. En periode d'exploitation le volume preleve sera au maximum de 20.000 m3/an. Il est preconise que le forage soit equipe d'un tube guide sonde afin de suivre le niveau d'eau et le comportement de la
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les deblais de la foration (marnes, calcaires, argiles) seront etales autour de l'ouvrage. La nature de ces terrains est la meme que celle du sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Que le ou les sondages soit positifs ou negatifs, un apport de materiaux sera necessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Utilisation de graviers silicieux roules, bentonite et ciment pour reboucher le ou les sondages (si negatif) ou remplir l'espace annulaire (si equipe en forage d'exploitation).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La seule ressource disponible dans ce secteur se situe dans le sous-sol au niveau des fractures des calcaires cretaces - jurassiques. Le projet de forage est situe hors de tout perimetre de protection de captage AEP.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	En phase de travaux, le sondage sera realise en milieu naturel sur une parcelle utilisee pour la chasse. En phase d'exploitation, aucun derangement d'especes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au vu du temps des travaux (2 semaines maximum par sondage) et la distance au site Natura 2000 le plus proche, les incidences sur les especes et habitats inscrits dans les formulaires standards de donnees seront considerees comme tres faibles voire nulles (les terres naturelles connaissent deja des derangements d'ordre anthropique) En phase d'exploitation, aucun impact sur les especes et habitats des sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Dans le cas ou le sondage est equipe pour l'exploitation, une dalle beton et un bati seront necessaires pour proteger l'ouvrage. La superficie consommee en espace naturel sera de 3 m².
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Hors des zones inondables ; tous les sondages. Risque sismique faible ; tous les sondages. Gonflement des argiles ; 2 sondages concernes (risque important). Zonage informatif des obligations legales de debroussaillage ; tous les sondages. Risque radon faible ; tous les sondages.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Point d'implantation situe hors des perimetres de protection de captages AEP.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Seulement lorsque les engins de forage et ceux de construction des batis de protection viendront et partiront du chantier. Si un ouvrage est exploité, une visite mensuelle par le maître d'ouvrage pour nettoyer les installations de forage sera effectuée.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant la phase de travaux seulement (2 semaines par sondage). Lors de l'exploitation le bruit de la pompe immergée à plusieurs dizaines de mètres de profondeur sera nul.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Durant la phase de travaux seulement (2 semaines par sondage). Lors de l'exploitation aucune vibration ne sera provoquée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Durant la phase de travaux seulement (2 semaines par sondage), la poussière due au broyage de la roche lors du sondage. Des déflecteurs seront installés autour de l'engin de forage pour limiter la distance d'expulsion. Lors de la foration, une fois le niveau d'eau atteint, les émissions de poussières seront quasiment réduites à 0.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Seulement lors des travaux de foration et des essais par pompage.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Naturel, causses calcaires et garrigue utilisées pour la chasse.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Dechets inertes. Les cuttings (deblais de forage) seront étalés autour de l'ouvrage ; la nature du sous-sol étant la même qu'en surface.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Lors de sa phase d'exploitation le forage pourra être protégé par un petit bati ; surface de 3 m ² et hauteur 2,5 m ; en milieu naturel exploité pour la chasse. Aucune atteinte du patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La superficie utilisée pendant les travaux sera réhabilitée en surface naturelle exceptée celle occupée par le bati du forage d'exploitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de réduire les nuisances qu'engendreraient les sondages de reconnaissance certaines mesures seront prises : Le sol sera humidifié pour éviter la mise en suspension de poussières ; il sera aussi mis en place un déflecteur en tête de foration (seulement si le sondage restait sec). Les risques de pollution liés aux chantiers (carburants et lubrifiants en particulier) seront limités au maximum par les mesures usuelles adaptées par les foreurs : avant son arrivée sur le chantier, le matériel sera lavé au nettoyeur haute pression et eau chaude additionnée de détergent puis rincée ; l'état des flexibles et autres pièces hydrauliques sera vérifié ; sous les engins en station, est disposée une geomembrane épaisse étanche protégée en sous-face par un géotextile, bords retournés pour faire rétention en cas de fuites ; l'approvisionnement en carburant sera limité à la quantité strictement nécessaire et en dehors des zones sensibles ; le stockage éventuel se fera sur un bac de rétention ; l'usage de graisses à base d'hydrocarbures n'est pas admis ; les lubrifiants sont d'origine végétale ou alimentaire, un stock de substances absorbantes est détenu sur chantier afin de circonscrire immédiatement une pollution accidentelle. En phase travaux, les rejets d'eau seront comptabilisés (compteur) et les cours d'eau intermittents récepteurs feront l'objet d'une attention importante. En cas de sondage négatif, le ou les ouvrages seront comblés et cimentés conformément à la norme NF X 10-999 : comblement par sable et graviers siliceux, surmonté d'un bouchon d'argile (1 m), puis cimentation sur au moins 5 m. En cas de transformation en forage d'exploitation, la tête sera scellée dans une dalle béton, en relief d'une trentaine de centimètres et de superficie 3 m². Un compteur sera installé pour contrôler les prélèvements et le maître d'ouvrage effectuera des

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A ce stade, il s'agit seulement de reconnaissances hydrogéologiques qui pourront être transformées en forage d'exploitation si un sondage est positif. La ressource, présente dans les fractures, est la seule disponible dans ce secteur. La phase de création de l'ouvrage est courte et les seuls rejets seront naturels (poussière, eau souterraine et cuttings). De plus, la tête de l'ouvrage sera totalement imperméable (aucune eau de surface ou pollution ne pourra y pénétrer). L'ensemble de ces aspects nous amène donc à considérer que le projet ne sera pas de nature à occasionner une dégradation de l'environnement. En ce sens, nous pensons que le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LANDRIEU

Prénom Lucas

Qualité du signataire Ingenieur Hydrogeologue

À Narbonne

Fait le 28-11-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)